



## Bourses à la mobilité

### La bourse de mobilité d'études Erasmus+

**Le calcul du montant de cette bourse prend en compte le pays de destination et la durée du séjour de mobilité.**

L'établissement définit lui-même un taux dans les fourchettes décidées ci-dessous par l'Agence Nationale, applicable à tous les étudiants pour une même zone de destination en fonction des besoins et du montant de la subvention reçue.

L'établissement peut décider également de cas d'étudiants non allocataires ou partiellement allocataires (nombre de mois de bourse inférieur au séjour prévu).

**Groupe 1** : Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède + Royaume-Uni

- **Taux appliqués par le CNSMD Lyon dans le cadre de la subvention 2023 pour les pays du groupe 1 : 525 € /mois**

**Groupe 2** : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Italie, Grèce, Malte, Pays-Bas, Portugal + Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin.

- **Taux appliqués par le CNSMD Lyon dans le cadre de la subvention 2023 pour les pays du groupe 2 : 475 €/mois**

**Groupe 3** : Macédoine du Nord, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie.

- **Taux appliqués par le CNSMD Lyon dans le cadre de la subvention 2023 pour les pays du groupe 3 : 425 €/mois**

Pour les mobilités vers des pays tiers non associés au programme des régions 1 à 12, le montant appliqué est de 700 euros par mois. Un complément financier réservé aux étudiants ayant moins d'opportunités s'applique également pour ces mobilités.

Pour toutes les mobilités bénéficiant d'une bourse Erasmus+, un complément de 50 euros peut être alloué si l'étudiant-e utilise des transports éco-responsables pour se rendre à sa destination.

### À savoir !

Ces versements sont conditionnés à la présentation par le bénéficiaire des pièces justificatives obligatoires : justificatif de présence, rapport de participant (à la fin du séjour), évaluation de langue et validation du contrat d'études, faute de quoi la totalité de la bourse devra être



remboursée au Conservatoire.

Le conservatoire peut faire bénéficier un étudiant pour une mobilité en Allemagne d'une **bourse de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse** (voir ci-dessous). Dans ce cas, le bénéficiaire ne sera pas allocataire d'une bourse Erasmus+.

## La Bourse régionale

Le CNSMD de Lyon bénéficie du [système de bourses dédiées à la mobilité internationale des étudiant-e-s mis en place par la Région Auvergne Rhône-Alpes](#) pour aider les étudiant-e-s du CNSMD Lyon en complément des montants des bourses de mobilité Erasmus+ et pour les mobilités hors Europe.

Le CNSMD Lyon ne peut présenter qu'un nombre fixe de dossiers à la commission régionale d'attribution qui choisit les projets. Elle se réunit deux fois par an (avril et octobre).

Le montant de cette bourse est fixe : 95 € par semaine de scolarité pour pour une mobilité de 4 à 36 semaines.

Les étudiants boursiers sur critères sociaux l'année de la mobilité perçoivent une aide complémentaire forfaitaire par séjour d'un montant variable selon leur échelon de bourse sociale :

- Echelon de bourse 7 : 530 euros
- Echelon de bourse 6 : 455 euros
- Echelon de bourse 5 : 380 euros
- Echelon de bourse 4 : 305 euros
- Echelon de bourse 3 : 230 euros
- Echelon de bourse 2 : 155 euros
- Echelons de bourse 1 et 0bis : 80 euros

## Rappel

L'étudiant Erasmus+ est dispensé du paiement de tout droit de scolarité dans l'établissement d'accueil. Il paye ses droits au CNSMD de Lyon dans les mêmes conditions que s'il étudiait sur place (exemption pour les boursiers sociaux).

## À savoir !

**Les étudiants boursiers sur critères sociaux continuent à recevoir leur bourse CROUS pendant leur séjour à l'étranger.**

## Autres bourses à la mobilité



Les bourses suivantes ne sont pas coordonnées par le CNSMD de Lyon et concernent les pays suivants :

### Allemagne

Deux organismes proposent des bourses afin de financer des projets de séjours en Allemagne hors Erasmus+, des formations linguistiques et des séjours de recherche :

- [Office franco-allemand pour la Jeunesse](#) (OFAJ)
- [Office allemand d'échanges universitaires](#) (DAAD)

### Etats-Unis

La bourse [Fulbright](#) est destinée aux étudiants de nationalité française de niveau master ou doctorat qui souhaitent préparer un diplôme de niveau Master ou Doctorat aux Etats-Unis. Elle ne permet donc pas de financer un projet de mobilité aux Etats-Unis dans le cadre d'un échange avec une université américaine partenaire du CNSMD de Lyon. C'est une aide à la poursuite d'études aux Etats-Unis. Pour présenter une candidature, il faut avoir validé au moins 3 années d'études supérieures et avoir une très bonne connaissance de la langue anglaise. Date limite de dépôt de candidature : **1er décembre 2019**. Durée de la bourse : Une année académique – départ à partir du 1er août 2020 (bourse non-renouvelable).

### Pays-Bas

[Le Réseau Franco-Néerlandais](#) accorde des « **Bourses Éole** », aides financières à la mobilité, destinées à des étudiant-es en master et à des doctorant-es, toutes disciplines confondues, pour un séjour d'études, de recherche ou un stage aux Pays-Bas.

- Session Automne 2019 : [ouverte](#) jusqu'au 3 novembre 2019
- Session Printemps 2020 : lancée d'ici mars

### Québec

Les aides de l'[Office Franco Québécois pour la Jeunesse](#) (OFQJ) permettent de contribuer à financer les projets d'études au Québec, Canada.

### Royaume-Uni

La [bourse Entente Cordiale](#) est un prestigieux programme de financement destiné aux étudiants français et britanniques de deuxième cycle (supérieur à bac+3) souhaitant effectuer une année d'études ou de recherche au Royaume-Uni ou en France.

Pour plus d'informations : consultez le [Guide des opportunités de financements de la mobilité internationale des artistes et des professionnels de la culture](#) (France – édition 2019) publié par la [Fondation Interarts](#), [On the Move](#) et [PRACTICS](#).



## Les bourses Mécénat Musical Société Générale (MMSG)

Aide proposée par l'établissement en soutien à la mobilité des étudiants en musique uniquement. Elles concernent les étudiants en fin de scolarité, essentiellement en Master. La demande est autorisée à partir de la troisième année de licence. Elles financent des projets de septembre à août. Les bourses MMSG peuvent contribuer au financement de mobilités (hors Erasmus+ et hors poursuites d'études).

### Portail de bourses d'études [european-funding-guide.eu](http://www.european-funding-guide.eu)

La plateforme [www.european-funding-guide.eu](http://www.european-funding-guide.eu) permet aux lycéens, aux étudiants ainsi qu'aux doctorants de trouver gratuitement des aides financières pour leurs cursus académiques. Pour la première fois en France un site utilise un algorithme de mise en correspondance qui n'affiche que les bourses, subventions, récompenses et prix qui concordent réellement avec le profil individuel de chaque étudiant.

Ces 12 000 programmes de financement recouvrent de nombreux domaines pour lesquels les étudiants peuvent avoir besoin d'une aide financière – allant des coûts de la vie courante, des frais d'inscription et de résidence jusqu'aux dépenses supplémentaires pour les semestres à l'étranger, les cours de langue ou les budgets liés aux projets scientifiques. De nombreux articles sont également proposés notamment sur les thèmes liés à la candidature aux bourses d'études.